



# Bulletin d'information

Anciens ministres du culte  
Anciens membres des congrégations

Janvier 2003  
n° 20  
Prix du numéro : 2,30 €

APRC  
1377 Chemin Notre-Dame du Bon Remède  
84380 Mazan

Directeur  
de la publication  
Jean Droillard

## Sommaire

Notre action en 2003 :  
p. 2

Budget 2003 pour les  
AMC diocésains :  
p. 2

Lettres de l'APRC : p. 3-5  
♦ aux congrégations  
♦ aux évêques  
♦ aux députés

Quelques réactions :  
p. 6-7

Et la commission sociale  
de l'épiscopat ? p. 8

Bilan des rencontres  
APRC et CSM(F) :  
p. 10-12

Les membres associés :  
p. 13-14

L'APRC rencontre  
l'APSECC : p. 15

Attestations pour  
l'ARRCCO : p. 16-17

L'APRC dans les régions :  
p. 18-21

Courrier des lecteurs :  
p. 22-24

*Mettez-les dans votre carnet.  
Depuis l'été 2002, nos adresses ont changé :*

**APRC**  
**1377 Chemin Notre-Dame**  
**du Bon Remède 84380 Mazan**  
tél. 04 90 60 70 88  
fax 04 90 6070 35

Pour vos mél : [aprc.ms@tiscali.fr](mailto:aprc.ms@tiscali.fr)

Notre site internet est encore :  
[www.synodeparvis.com](http://www.synodeparvis.com)  
mais nous en préparons un autre.

**Le Guide pratique pour la retraite des AMC**  
sortira au début de l'année prochaine  
avec les chiffres à jour.  
Commandez-le au siège de l'APRC.

*A toutes et à tous  
Bonne année 2003 !*



## NOTRE ACTION EN 2003

Le conseil d'administration de l'APRC a jugé utile et nécessaire d'adresser les lettres qui suivent aux autorités religieuses et aux élus de la Nation, pour que notre problème de Cavimac ne soit oublié par aucun de ceux qui peuvent y apporter une réponse.

Nous considérons le moment propice pour souligner le niveau très faible de la pension Cavimac. La réforme à venir du système des retraites nous laisse espérer que les petites retraites bénéficieront d'une attention particulière et favorable. Celle de la Cavimac occupe le dernier rang.

Avec les groupes et les correspondants locaux nous nous employons à alerter les autorités concernées.

Quelques réactions des uns et des autres nous sont déjà parvenues. Vous en trouverez plus loin quelques exemples.

Cette campagne va se poursuivre dans les semaines et mois à venir.

*Jean Droillard*

### BUDGET 2003 POUR LES AMC DIOCÉSAINS

L'assemblée des évêques à Lourdes, en novembre 2002, a entériné le budget alloué, pour 2003, aux AMC diocésains : 1 365 105 € pour 543 retraités de plus de 75 ans qui ont cotisé en moyenne pendant 73,8 trimestres.

Le montant de l'allocation résulte de la même méthode de calcul que les années passées, à savoir le "différentiel" entre la pension Cavimac\* et le minimum interdiocésain garanti (MIG) au prorata du temps de présence dans le clergé de tous les AMC de plus de 75 ans.

Cette allocation est d'abord servie aux plus de 75 ans qui la demandent. Le reliquat se répartit ensuite entre les plus de 75 ans qui consentent au partage et les retraités âgés de 65 à 75 ans qui demandent leur part.

L'épiscopat a confié la répartition à l'Union Saint-Martin qui statuera au cours du premier trimestre 2003. L'APRC participe à l'opération en la personne de deux de ses représentants.

\* En 2002, la retraite Cavimac est de 319,93 € par mois pour 150 trimestres et le MIG est de 747 € pour le même temps.

## Aux Responsables des congrégations, ordres et instituts réunis en assemblée générale

Mesdames les Supérieures, Messieurs les Supérieurs,

Ce n'est pas la première fois que nous nous adressons à vous et cependant nous estimons nécessaire de le faire encore aujourd'hui. C'est à votre responsabilité personnelle et collective que nous en appelons, nous les AMC, anciens membres des congrégations, ordres et instituts, à propos de la pension Cavimac dont vous connaissez le montant très faible, le plus faible de tous les régimes de base (pour mémoire 319,93 euros, pour une carrière complète, alors que la pension minimum du régime général est 525,63 euros).

L'APRC s'est créée dès 1978 pour souligner la faiblesse de cette pension en demandant son augmentation ou un complément à son montant, et nous n'avons cessé de vous solliciter à ce sujet.

Pour faire suite à votre enquête de juillet 2001, des discussions sont en cours entre la commission mixte des CSM/SDM/CSMF et l'APRC, mais nous n'en connaissons pas encore l'aboutissement concret. Cependant, nous apprécions, et cela ressort de l'accueil des AMC aux courriers de cette commission, leur nouvelle attitude : "un comportement de sœurs et de frères vis-à-vis de ceux qui sont partis" (cf. leur lettre d'avril 2002) et non pas des attitudes de rejet et de jugement.

Il ne s'agit pas pour les AMC de réclamer une rémunération pour le travail accompli. Nous ne remettons pas en cause le fait que nous avons accepté de mettre nos personnes et nos compétences entièrement au service de la mission des congrégations, ordres et instituts.

Ce que nous souhaitons de l'Eglise et donc des CSM/SDM/CSMF, c'est une prise de conscience du manque à gagner dont nous sommes victimes à la retraite du seul fait d'avoir appartenu à l'état religieux.

Nous ressentons cela comme un injustice dont l'origine remonte au refus de l'Eglise de France d'adhérer au régime général en 1945.

Cette injustice qui nous est faite nous est intolérable, alors que l'Eglise proclame que nul ne devrait être privée de ses droits quelle que soit son appartenance religieuse.

Notre attente se situe à deux niveaux. Pour ceux qui quittent, nous demandons, au moment du départ, une aide pour qu'ils réussissent leur réinsertion sociale et professionnelle, c'est-à-dire une aide financière pour la formation professionnelle, l'installation dans un appartement, le montant de la caution, du loyer, de l'achat de meubles, habits, besoins alimentaires, la remise d'un dossier administratif complet, etc.

Pour tous ceux qui reçoivent déjà la pension Cavimac, nous demandons une revalorisation de la pension de base, ce qui implique pour les congrégations, ordres et instituts un supplément de cotisations mais aussi un supplément de recettes. A défaut, nous demandons un complément pour les AMC, géré par une caisse nationale.

Nous avons découvert en 2002 le texte de la Congrégation des religieux de 1974, donnant des instructions et directives concernant ceux qui sortent de leurs instituts et parlant des obligations qui incombent aux congrégations, ordres et instituts, envers ceux qui les quittent.

Certaines conférences des supérieurs majeurs d'autres pays ont analysé l'instruction de 1974 et ont enquêté sur son application dans les différents instituts. Qu'en est-il en France ?

Il ne s'agit pas de léser des droits de ceux qui sont restés dans l'institution, droits que nous respectons, mais de faire reconnaître les nôtres, pour les périodes passées dans l'institution.

Beaucoup de religieuses et religieux ont exercé, pendant des années et souvent à temps complet, des activités au service des diocèses. Pourtant les évêques de France n'ont pas encore reconnu les droits à la retraite attachés à ces activités et les AMC religieuses et religieux ont été exclus du versement de l'allocation complémentaire versée aux diocésains. Nous demandons que ce pas soit franchi collectivement.

Nous demandons également aux autorités religieuses de ne pas écarter la possibilité de négocier avec les pouvoirs publics, dans une conjoncture qui semble propice, la révision et l'indexation de la pension Cavimac aux autres pensions de base, pour la porter immédiatement au minimum contributif du régime général.

Devant cette situation, nous en appelons solennellement à vous toutes et à vous tous, responsables des différents congrégations, ordres et instituts, pour que lors de votre assemblée générale commune de cette fin d'année 2002, vous preniez des mesures qui fassent avancer rapidement la solution de ce problème. Et ce, sans les remettre encore à plus tard ou à d'autres décideurs, comme par le passé, et de manière significative, conforme "aux principes de charité, d'équité, de justice et des responsabilité sociale" (cf. Lettre de la congrégation des religieux de 1974, texte joint).

Ne peut-on pas souhaiter que la charité d'hier soit la justice d'aujourd'hui ?

Jean Droillard, président  
Loré de Garamendi et Laurent Le Guen, vice-présidents,  
responsables de la commission mixte des AMC religieux

## Aux Evêques de France

Monseigneur,

Anciens ministres du culte, nous nous tournons une nouvelle fois vers vous, évêques de France, pour que vous apportiez une solution plus complète au problème de notre retraite servie par la Cavimac.

Vous nous connaissez. Chacun de vous a eu l'occasion de rencontrer certains d'entre nous, lors d'échanges personnels ou collectifs que vous avez acceptés ou que vous avez provoqués parfois.

Aujourd'hui encore, nous vous demandons de mettre en œuvre les exhortations que votre commission sociale a récemment publiées à l'intention de la Nation sur la nécessaire solidarité. Les pouvoirs publics l'ont d'ailleurs déjà mis en œuvre par le biais de la compensation démographique entre tous les régimes de la sécurité sociale et dont bénéficie la caisse des cultes, puisque la Cavimac reçoit chaque année plus d'un milliard de francs pour servir les retraites et 500 000 francs pour la maladie de ses assurés. La Nation honore ainsi la solidarité entre générations et entre catégories sociales, valeur essentielle selon votre commission à toute communauté humaine.

Il est donc juste que l'Eglise catholique conduite à son terme, suivant la voie qu'elle recommande aux pouvoirs publics, le processus de solidarité qu'elle a déjà consenti par les mesures successives qu'elle a prises en faveur des AMC :

- depuis 1993, la Cavimac accorde aux AMC, sur son fonds social, une allocation complémentaire pour celles et ceux dont les ressources sont vraiment trop faibles, en référence au minimum interdiocésain garanti ;
- depuis 1994, pour ceux qui sont privés de la précédente mesure par la prise en compte des revenus de leur conjoint, l'USM verse une allocation calculée sur le seul revenu de l'AMC ;
- depuis l'an 2000, l'épiscopat vote une enveloppe financière au bénéfice des AMC diocésains retraités de plus de 75 ans qui la demandent ; ils perçoivent ainsi une allocation complémentaire de retraite. Quant aux 65/75 ans, ils se partagent le reliquat de l'enveloppe laissé par leur aînés.

Nous prenons acte de ces avancées et nous savons combien les bénéficiaires apprécient.

Nous sommes néanmoins au milieu du gué. Deux catégories d'AMC retraités se recommandent particulièrement à votre attention :

les AMC diocésains de 65 à 75 ans qui attendent que l'allocation qu'ils perçoivent soit portée à la hauteur de celle de leurs aînés de 75 ans et plus. Car c'est dès 65 ans qu'ils sont retraités comme tous les Français, même s'ils n'en restent pas moins actifs dans la société civile, ecclésiastique aussi pour certains, mais toujours bénévolement. N'est-ce pas aussi à cet âge-là que bon nombre de prêtres demandent à être déchargés de responsabilités ?

les anciennes religieuses et les anciens religieux qui, sous votre direction, ont œuvré durant de nombreuses années dans vos diocèses et qui ne méritent pas de se voir écartés de votre attention. Les services qu'ils y ont rendus, il vous revient de les reconnaître au moment de leur retraite. C'est ce que nous soulignons dans les discussions qui se déroulent actuellement entre l'APRC et les CSM-F. Pour nous en effet, aucun AMC ne doit être privé d'une retraite convenable.

Des échéances approchent ; dans les mois à venir, des décisions vont se prendre sur le devenir des retraites pour plusieurs décennies sans doute. Nous en appelons donc à vous et à votre sens des responsabilités pour que, dans ce contexte où des opportunités peuvent se présenter, vous vous préoccupez du niveau de la pension Cavimac et du sort des AMC.

Ainsi votre appel à la Nation de faire vivre la solidarité entre tous les citoyens prendra tous son sens.

Une solution à ce problème vous honorerait.

Sûrs que vous saurez entendre notre appel, vos anciens collaborateurs que nous sommes, vous adressent, Monseigneur, leurs meilleures salutations.

Pour le conseil d'administration  
**Jean Droillard**, président

## Aux Députés, membres de la commission des affaires sociales

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous nous adressons à vous qui êtes les élus de la Nation et membres de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

### Qui sommes nous ?

D'anciens ministres des cultes et d'anciens ou anciennes membres de congrégations religieuses, dits AMC. Après quelques années d'activité dans l'Eglise, nous avons quitté nos institutions religieuses respectives par un choix personnel et, dès lors, nous nous sommes insérés dans la société civile.

### Quel est notre problème ?

La pension de retraite servie par la Cavimac.

En effet, pendant nos années en vie ecclésiastique ou religieuse, nous avons cotisé, pour la vieillesse, à la caisse de sécurité sociale des cultes, la Cavimac. Or la pension de retraite Cavimac est très faible, la plus faible de tous les régimes : 319,93 € par mois en 2002 pour 150 trimestres. Dès lors, pour celles et ceux d'entre nous qui ont cotisé de nombreuses années à cette caisse, la pension de retraite ne leur permet pas de vivre dignement. Certes le fonds social de la Cavimac apporte un complément de ressources dont le plafond est fixé à 719,45 euros par mois pour une personne seule. Cette mesure bénéficie à quelque 600 personnes sur les 8 000 retraités AMC en 2002.

### Que demandons nous ?

Que, dans le cadre de la réforme des retraites que le gouvernement annonce pour les mois à venir, soit prise en compte la situation spécifique de la pension Cavimac dont pâtissent les AMC. Sans doute, cela nécessitera-t-il un accord entre les pouvoirs publics et les autorités ecclésiastiques et religieuses. La période actuelle n'y est-elle pas favorable ?

Nous en appelons à vous pour que, dans le cadre de cette réforme, vous examiniez la situation spécifique de la Cavimac et preniez des mesures qui relèvent le niveau de cette pension de base qui améliorera ainsi la retraite des AMC.

Nous espérons que notre sollicitation retiendra votre attention.

Veuillez recevoir, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos salutations distinguées

Jean Droillard, Président



## Notre agenda en 2003

11 janvier : conseil d'administration

6 mars : bureau

28 mars : commission des ex-religieuses et ex-religieux

29 mars : conseil d'administration

15 mai : bureau

14 juin matin : conseil d'administration

après-midi : assemblée générale à Paris

15 juin matin : poursuite de l'assemblée générale

après-midi : réunion du nouveau conseil d'administration

## QUELQUES RÉACTIONS

### UNE SUPÉRIEURE GÉNÉRALE

Paris le 8 novembre 2002

Monsieur le Président de l'APRC,

Nous accusons réception de votre courrier du 21 octobre 2002 que nous avons lu avec attention. Nous sommes conscientes que plusieurs d'entre vous ont des difficultés financières pour se réinsérer et que la pension Cavimac ne leur permet pas de suffire à leur entretien d'une façon honorable.

Cependant nous savons aussi que certaines congrégations se montrent équitables et justes, selon leurs possibilités, lors du départ d'un de leurs membres et que certain(e)s parmi vous peuvent prétendre à une bonne retraite au vu de la profession qu'ils ont exercée. Nous pensons donc que chaque cas devrait être traité individuellement en s'appuyant sur une base commune.\*

Nous souhaitons, avec vous, que les responsables des congrégations se penchent sur ces questions lors de leur assemblée générale en décembre prochain, et qu'ils prennent une décision qui vous satisfasse et qui soit conforme, pour les uns et les autres, aux principes de charité et de justice que vous rappelez dans votre courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Sœur \*\*\*  
Supérieure générale  
et les membres du conseil

\* NDLR : c'est cette base commune que l'APRC souhaite déterminer en commun avec les congrégations.

### **Rencontre avec Françoise Imbert, députée socialiste de la Haute-Garonne**

Françoise Imbert, membre de la commission familiale, culturelle et sociale à l'Assemblée Nationale est peu connue. Mais elle a le mérite d'être le député le mieux élue de France ; elle bénéficie donc localement d'un fort capital de sympathie.

J'ai pu la rencontrer le 5 décembre. Je retire de cet entretien une impression positive résultant d'une écoute bienveillante mais aussi "compétente". Elle a paru comprendre immédiatement la situation qui nous est faite, les raisons anciennes ou récentes d'une retraite devenue la plus faible du système français. Elle a emporté le dossier que lui avais préparé. Elle a promis, à son initiative, d'adresser une question écrite à François Fillon, ministre des Affaires sociales, du travail et de la solidarité. Elle a promis également de me tenir informé de la réponse. Elle s'est engagée pareillement à en parler à Claude Evin qui, du temps où il était ministre des Affaires sociales, avait eu à connaître de notre dossier.

Être dans l'opposition n'est pas la situation la plus favorable, ce qui, selon elle, "ne signifie pas qu'on ne peut rien faire". Une simple considération de bon sens conduit à dire que plus les responsables politiques connaîtront notre situation, plus nous avons des chances d'aboutir.

Jean Viguié

## DEUX DÉPUTÉES

### ASSEMBLEE NATIONALE

**Muriel MARLAND-MILITELLO**  
**Députée UMP des Alpes-Maritimes**  
**2ème Circonscription**

#### QUESTION ECRITE 007/2002IQE

Muriel MARLAND-MILITELLO souhaite appeler l'attention de Monsieur le Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le problème des pensions de retraite des Anciens Ministres des Cultes.

La pension de retraite des AMC, gérée par la caisse de sécurité sociale des cultes, la Cavimac, est en effet une des plus faibles de tous les régimes: 319,93 euros par mois pour 150 trimestres cotisés. Si la Cavimac possède bien un Fonds social apportant un complément de ressources dont le plafond est fixé à 719,45 euros par mois, celui-ci ne bénéficie qu'à quelques 600 personnes pour les 8000 AMC retraités en 2002.

Il est anormal que les ministres du culte ou membres de congrégations religieuses, lorsqu'ils choisissent de quitter la vie ecclésiastique pour réintégrer la société civile, ne bénéficient pas d'une retraite leur permettant de vieillir dignement, à l'exemple de n'importe quel autre travailleur.

Muriel Marland-Militello souhaite donc savoir si, dans le cadre de la réforme des retraites annoncée pour les mois à venir, le Gouvernement a l'intention de prendre en compte la situation spécifique de la pension Cavimac. Elle aimerait connaître les mesures envisagées afin de rééquilibrer le régime de retraite des AMC.

**M a d a m e**  
**Marland-Militello répond**  
**le 27 novembre à l'un de nos collègues :**

"J'ai été particulièrement sensible à votre courrier : c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité me faire l'écho de votre légitime inquiétude auprès de notre Gouvernement. Vous trouverez ci-joint le texte de la question écrite que j'ai adressée au Ministre des affaires sociales... Je ne manquerai naturellement pas de vous transmettre copie de sa réponse dès qu'elle sera publiée."

**Geneviève LEVY**  
**Député du Var**  
**Adjointe au Maire de Toulon**

Paris le 25 novembre 2002

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire part des attentes des anciens ministres des cultes, et je vous en remercie.

J'ai noté la situation difficile qui est la leur au regard des pensions de retraite servies par la Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC)

Soyez assuré que votre courrier a retenu toute mon attention.

Je vous prie de croire...

## Et la commission sociale de l'épiscopat ?

L'évêque de Saint-Denis s'était engagé par oral et par écrit à présenter notre problème devant la commission sociale de l'épiscopat qu'il préside. Il explique dans une lettre à Jean Droillard pourquoi il ne peut réaliser son projet :

"Cher Jean Droillard,

Par ce petit mot, je vous confirme ce que j'ai dit oralement à \*\*\*, notre ami commun.

Le 13 mars 2002, après avoir examiné avec attention et amitié le dossier "retraites" de l'APRC, les membres de notre commission sociale ont estimé

1) que la négociation devait se poursuivre entre les représentants des AMC et le président de l'UAD d'une part, ceux des anciens membres des congrégations et les CSM/CSMF d'autre part,

2) la commission sociale, comme telle, ne veut pas interférer dans cette négociation. Chacun de ses membres, comme évêque diocésain, continuera d'être à l'écoute des personnes impliquées et participera positivement au débat dans l'Assemblée plénière.

En espérant être compris, je vous exprime toute mon estime fraternelle"

Olivier de Berranger

### Le Président de l'APRC répond le 7 décembre 2002 à l'évêque de Saint-Denis :

"Monseigneur,

Je voudrais vous remercier du mot que vous m'avez adressé au sujet de la rencontre envisagée entre la commission sociale de l'épiscopat et l'APRC. \*\*\* m'avait annoncé déjà votre décision.

Vous vous en doutez, nous regrettons que cette rencontre ne puisse avoir lieu et je voudrais vous dire pourquoi.

Certes, nous rencontrons assez souvent des évêques, ceux de nos anciens diocèses ou ceux où nous résidons, dans des circonstances variées soit à notre initiative, soit à l'initiative de tel ou tel évêque. A chacun, nous disons et redisons que la pension servie par la Cavimac n'est ni convenable, ni juste au regard du temps que nous avons consacré au ministère dans les diocèses et au regard de ce que sont les autres caisses de sécurité sociale en France.

Au niveau national, nous avons toujours gardé le contact avec les autorités épiscopales depuis Mgr Etchegaray en 1977, jusqu'à Mgr Duval aujourd'hui. Depuis quatre ans en effet, nous avons rencontré à de nombreuses reprises Mgr Duval et nous lui savons gré de l'ouverture qu'il a montrée à notre égard, ce qui a abouti à l'allocation qui est versée maintenant aux AMC diocésains de plus de 75 ans et aussi aux 65/75 ans pour ce qui reste du budget, mais qui est très aléatoire. En tout cas, ceux qui en bénéficient apprécient cette mesure.

Il reste que le problème n'est pas résolu pour autant, ni pour les AMC diocésains de 65 à 75 ans pour augmenter et stabiliser leur part, ni surtout pour les AMC religieux et religieuses qui représentent 80% des 8000 AMC pensionnés de la Cavimac. Nous savons que les budgets des diocèses et des instituts sont bien distincts. Le problème n'est pas là, nous semble-t-il.

Le problème, c'est la volonté ou non de la part des autorités ecclésiastiques et religieuses de le résoudre. En effet le régime de protection sociale des gens de l'Eglise catholique est à bien des égards particuliers ; il n'a pas été instauré en 1945 au moment où se mettait sur pied le grand système de solidarité nationale par l'institution de la sécurité sociale pour tous les Français. Pourquoi ? Il a fallu attendre 1978 pour que l'Eglise entre enfin en sécurité sociale parce que les pouvoirs publics y poussaient et parce que les données démographiques de l'Eglise avaient bien changé ; elle n'était plus en mesure d'assurer par elle-même la protection sociale de ses membres. La Cavimac d'alors a fixé un taux de pension extrêmement faible et a immédiatement bénéficié de la solidarité nationale par le biais de la compensation démographique qui couvre aujourd'hui, vous le savez, 80% des pensions Cavimac. En 1998, la Cavimac a été intégrée financièrement au régime général de la sécurité sociale, avec tous les avantages qui en résultent, mais sans que rien ne change quant au niveau de la pension.

N'y-a-t-il pas là des occasions manquées de déterminer un niveau de pension de retraite "convenable", comme nous disons, pour tous les assujettis, dont les AMC, à la caisse des cultes ?

Aujourd'hui se profilent de nouvelles perspectives pour les régimes de retraite. Pourquoi les autorités ecclésiastiques et religieuses ne saisiraient-elles pas cette opportunité pour négocier le niveau



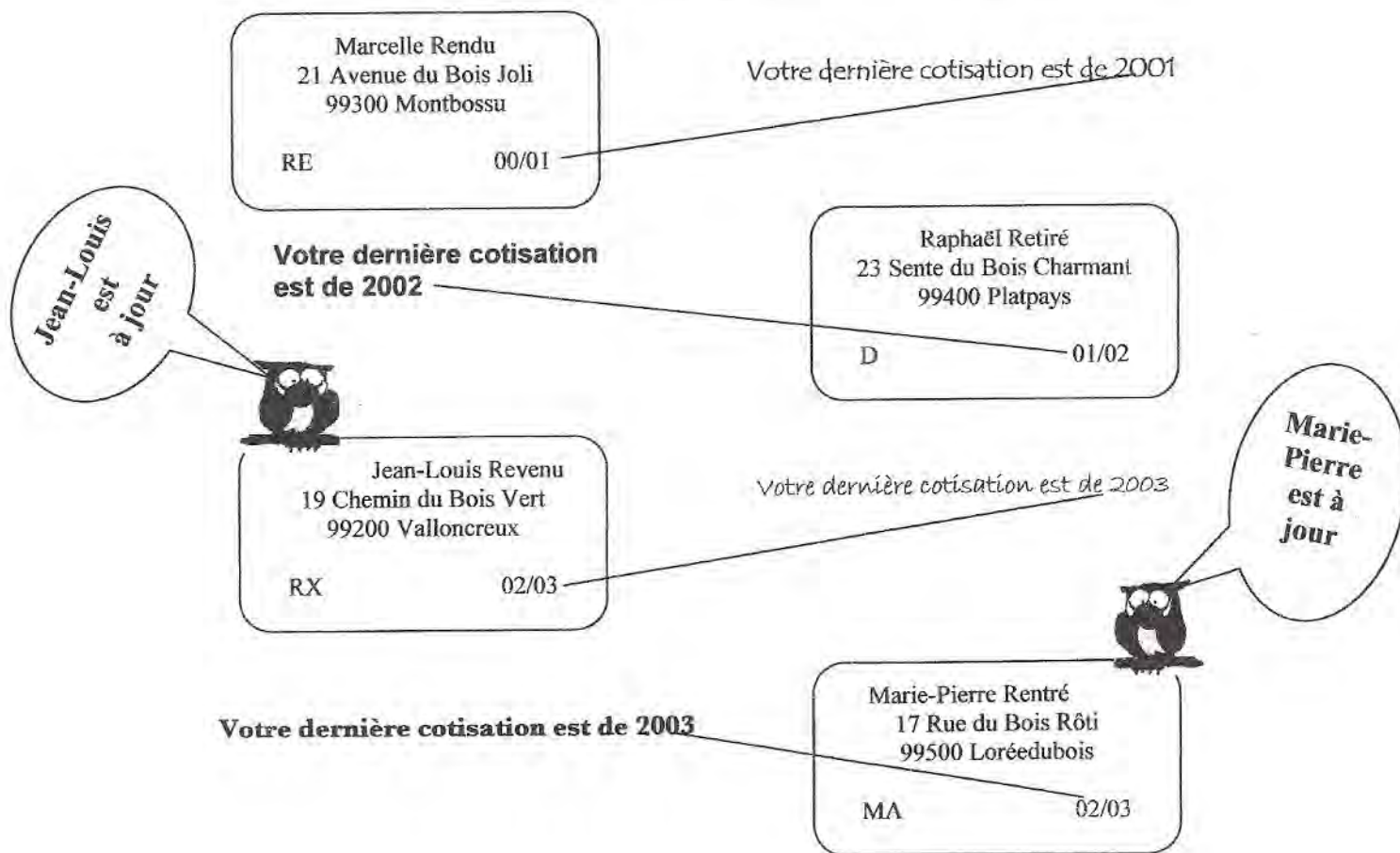
de la pension Cavimac avec les pouvoirs publics ? Sans doute les cotisations devraient-elles être relevées, mais les pensions aussi. Or vous savez que les pensionnés de la Cavimac sont bien plus nombreux que les actifs. Les collectivités religieuses ne seraient pas perdantes.

De cela, nous souhaiterions discuter avec les autorités religieuses, pas uniquement avec un seul évêque à la fois, mais autour d'une table, avec des experts, pour "trouver ensemble les chemins de la justice" comme vient de nous l'écrire joliment un de vos frères dans l'épiscopat. Une véritable recherche en commun des solutions possibles. Or ceci, nous ne l'avons jamais obtenu ; pourquoi ? Vous comprendrez dès lors combien nous regrettons de ne pas pouvoir échanger avec votre commission, car là nous aurions pu discuter entre deux groupes représentatifs. Nous ne désespérons pas d'y parvenir un jour, car nous sommes très déterminés.

Si vous estimez utile pour tous de prolonger cet échange, je vous assure que nous sommes disponibles. Veuillez recevoir, Monseigneur, l'expression de mes sentiments respectueux."

Jean Droillard

### Votre cotisation à l'APRC : où en êtes-vous ? La réponse est sur l'étiquette de l'enveloppe d'où vous avez tiré ce Bulletin



RE : ex-religieuse ; D : ex-diocésain ; RX : ex religieux ; MA : membre associé

**BILAN DES RENCONTRES APRC ET CSM CSMF**  
**LIMITES ET REFLEXIONS**  
De février à octobre 2002-11-01

Du 20 février au 21 octobre les délégués ex religieux de l'APRC ont rencontré 4 fois les membres de la « Commission mixte CSM /CSMF », qui était une émanation de la commission sociale de chacune des conférences. Cette commission mixte avait été créée dans le but de donner une suite aux enquêtes lancées par les 2 conférences vers ceux qui avaient quitté la vie religieuse.

CSM : Sr Jacqueline Lenoir, Sr Hélène Besson, Sr Marie Christine Gillier  
CSMF : Frère Henri Vignau, Frère Pierre Lachaize, Père Pierre Emmanuel Rospide  
APRC : Mme. Loré de Garamendi, Mme. Bertie Gaven remplacée en finale par Mme. Louissette Gicquel, Marcel Chochois, Laurent Le Guen

Les chiffres :

AMC Religieuses : enquête envoyée à 4382 AMC pensionnées Cavimac (donc 65 ans et +)  
Réponses reçues 2176 (soit 49,65%) ;(109 ont des enfants à charge).  
Dont 67% sont célibataires, 19% mariées, 12% veuves, 1,34% divorcées ou séparées.

AMC Religieux : enquête envoyée à 1726 AMC pensionnés Cavimac  
Réponses reçues : 720 dont 662 exploitables ;( 57 ont des enfants à charge).  
Dont 17% sont célibataires, 71% sont mariés, 7% sont veufs, 4% sont divorcés ou séparés.

Les REVENUS :

Les AMC religieuses : 69% ont moins de Fr. 7000 ;24% ont plus de Fr.7000.

Les AMC religieux : 41% ont moins de Fr.7000 ; 51% ont plus de fr. 7000

Les écarts pour arriver à 100% s'expliquent par l'absence de réponses.  
On souligne la situation très douloureuse des AMC qui sont repartis à l'étranger (dans leur pays d'origine) ou qui sont restés à l'étranger.

### Points positifs de ces rencontres

Nous nous rencontrons et parlons dans le respect et la compétence mutuelle. Nous sommes tous préoccupés du sort de gens en difficulté.

Les AMC ont été sensibles à l'enquête ; il y a eu un nombre élevé de réponses. Dans les échanges de courrier qui ont suivi, beaucoup ont exprimé leur reconnaissance. Il était important pour eux d'être reconnus toujours comme des frères et des sœurs.

Cette enquête lancée par les 2 conférences des supérieur(e)s majeur(e)s donne une image de la population AMC qui recoupe assez bien celle sortie de nos propres enquêtes : une population qui, en majorité, n'est pas aigrie mais qui se pose des questions sur le manque de relations avec leurs congrégations.

L'important, vu la mission assignée par les CSM et CSMF à leurs déléguées, est de préparer des fiches techniques pour aider ceux et celles qui sortent ou sont sortis. Cela a permis de prendre conscience que certaines congrégations ou instituts n'ont aucune connaissance technique des problèmes liées à une sortie de la vie religieuse.

Nous réussissons petit à petit à faire prendre toute sa place à un texte majeur concernant les AMC : les Directives de la Congrégation Romaine des religieux, datant de 1974. Nos partenaires des CSM CSMF n'en avaient pas connaissance au début.

Nous arrivons aussi à partager sur ce qui se fait dans d'autres pays (Hollande, par ex.)

## LES POINTS NEGATIFS

Nous ne discutons pas avec la CSM ou la CSMF, mais avec une commission mixte, une commission sociale qui n'a pas pour mission de s'occuper des problèmes de retraite, mais des retraités ayant de faibles revenus.

Ce sera une aide ponctuelle.

Il y a un malentendu quelque part :

- Les congrégations doivent aider ceux et celles qui sont sortis ou qui sortent ; mais elles s'en remettent à une commission ad hoc qui ne peut intervenir qu'un temps limité et dans le domaine de la charité
- Alors que le texte de la Congrégation Romaine des religieux de 1974 parle de prévoyance pour les vieux jours : de droit et de justice.

Chaque paragraphe de ce texte de 1974 demanderait une étude particulière ; un peu comme cela a été fait par les conférences des supérieur(e)s majeur(e)s des USA.

Il y est demandé en conclusion :

- l'application du canon 643 §1
- chaque famille religieuse sera invitée à veiller au bien spirituel, moral, social et économique des membres quittant l'institut
- les instituts étudieront et adopteront les mesures opportunes pour assurer l'avenir de leurs membres et par conséquent de ceux aussi qui retournent dans le monde.

On parle bien donc ici de chaque institut, et non pas d'une commission mixte, qui doit suivre les problèmes des partis

**Les instituts doivent prendre des dispositions qui soient en adéquation avec une situation nouvelle et la conscience sociale contemporaine.**

Celui qui part doit être convaincu d'avoir été traité avec le respect dû à sa personne.

Ainsi les instituts et congrégations ont refilé le problème aux conférences des supérieur(e)s majeur(e)s qui, à leur tour, l'ont refilé à une commission sociale mixte : ce qui peut s'avérer utile pour des problèmes complexes ou douloureux, mais ne correspond pas à ce qui est demandé par le texte de la Congrégation Romaine

**L'APRC voudrait rencontrer des gens qui auraient un autre pouvoir pour s'occuper des problèmes des partis, non du point de vue de l'aide sociale et charitable exclusivement, mais de la justice.**

Je pense que depuis 30 ans la majorité des congrégations n'a pas été en adéquation avec ce texte de la Congrégation Romaine.

Dans la société civile, lorsqu'il y a un désaccord entre deux parties, l'on peut avoir recours aux tribunaux, aux prud'hommes, à un médiateur.

A qui pouvons nous faire appel ? qui pourrait nommer un médiateur ? quel serait le tribunal qui pourrait trancher notre différend ?

Ou serons nous obligés de continuer des campagnes de presse, de faire du lobbying à tous les niveaux ?

Les gens sont choqués quand ils apprennent qu'un AMC Franciscain, 30 ans de vie religieuse, un poste de responsabilité dans son ordre, perçoit mensuellement, à partir de 65 ans, € 503 (dont €254 pour 120 trimestres de vie religieuse et €250 pour 40 trimestres d'activités salariales) ; il ne peut percevoir davantage de l'église ou de la Cavimac car son épouse, toujours au travail, perçoit un salaire de €1524.

De même une AMC religieuse, 39 ans de vie religieuse, économe de sa communauté, qui, en dépit de ses diplômes et de son désir profond d'être enseignante a accepté ce service administratif dans un esprit d'obéissance ne perçoit de la Cavimac que €279 alors que ses consœurs, payées par l'état, profitent d'une retraite confortable. Et l'on pourrait citer ainsi des centaines et des centaines de cas.

A côté de cela, les Lazaristes ont décidé, depuis deux ans, de verser à leurs AMC retraités un différentiel de façon à ce qu'ils arrivent tous à un revenu mensuel de €1070 (Fr.7000). La Congrégation des filles du St Esprit, en Bretagne, déclare tous ses membres au régime général et suit de très près celles qui l'ont quitté. Une autre congrégation a versé une forte somme à 2 AMC retraitées pour leur assurer un revenu décent pour les 10 ans à venir.

Le chemin de la justice et de la vérité n'est pas facile à trouver, semé d'obstacles et d'embûches, de traditions, de tabous, d'habitudes de penser. Au moins peut il se faire dans l'amour et le respect des gens ! car on revient toujours au textes du concile :

« celui qui prêche la justice doit pratiquer la justice,  
celui qui prêche l'amour doit pratiquer l'amour »

Laurent Le Guen

## LES MEMBRES ASSOCIÉS

*L'article du bulletin précédent (n°19), intitulé "Une arrivée d'air frais n'est pas passé inaperçu et certains ont voulu le faire savoir parce que le projet, lancé il y a quelque 7-8 ans, de faire appel à des membres associés a rappelé quelques souvenirs à ceux qui en ont été les initiateurs. L'un d'entre eux a tenu à faire connaître son soutien : extraits des courriers échangés, ci-dessous.*

*En même temps, beaucoup de groupes locaux ont abordé ce sujet au cours de leur dernière réunion. Les avis divergent, beaucoup d'interrogations, mais peu d'actions encore. Il faut donner du temps au temps sans doute et, surtout, que quelques membres associés s'y investissent. Alors cherchons.*

**Jean Droillard**

### DE J. C. GOURVÈS AMC À B. GRASSI, MA

"...les "membres associés" me tiennent à cœur. Je suis un peu à l'origine de leur création, et ce ne fut pas facile. Malgré l'appui sans faille de Jacques Bassot, il a fallu remettre la question à l'ordre du jour de plusieurs conseils d'administration. Il y avait beaucoup de réticences et même d'oppositions. Il faut les comprendre, si l'on veut éviter des malentendus. On peut avancer deux raisons :

1 - L'importance de la déclaration de Mgr Etchégaray : "Soyez persuadé qu'en ce domaine l'épiscopat veillera [...] à ce que les prêtres, religieux et religieuses ayant quitté l'exercice du ministère ne soient pas désavantagés par rapport à leurs confrères". [...]

La perspective du MIG (environ 4700 F par mois), outre qu'elle ne concerne pas les religieux et religieuses, reste très en deçà de la promesse du Cardinal. Ce que verse, en effet, chaque diocèse à ses prêtres retraités est de l'ordre de 7000 F par mois. "Nous compléterons sur nos ressources propres" [avaient répondu les évêques aux pouvoirs publics] L'augmentation de la pension supposait celle de la cotisation, ce que ne voulait pas l'Eglise. L'accès à ces ressources propres, au prorata du temps de service est l'enjeu de notre lutte à l'APRC.

2 - Le fait que pour les problèmes de retraite, nous sommes solidaires de l'ensemble du clergé. [...] Pour l'Etat, nous sommes des retraités du clergé comme les autres : nous avons les mêmes droits que les prêtres ou religieux qui atteignent 65 ans. [...] Le hic c'est que les droits légaux ne sont qu'une partie des droits du clergé resté dans l'institution. Nous demandons à en bénéficier aussi, toujours au prorata. [...] Je crois que notre argument le plus fort

est la promesse du Cardinal, laquelle nous permet de dénoncer une injustice. [...]

La difficulté d'un certain nombre d'administrateur de l'APRC à envisager de faire appel au soutien de non-AMC. Tout d'abord peut-être la crainte de fausser les relations avec nos interlocuteurs ecclésiastiques, très susceptibles devant une éventuelle pression extérieure. Je ne pense pas que cela ait été déterminant.

Je crois que, plus profondément, il y a une question de principe. Toute l'action de l'APRC est, en effet, axée sur un objectif unique et exclusif : celui de la retraite. C'est sans doute le seul sur lequel ses membres peuvent faire l'unanimité, étant donné notamment leurs positions très diverses vis-à-vis de l'Eglise [...]

Il est compréhensible que certains aient pu craindre que l'ouverture de l'APRC à des éléments extérieurs, non AMC, ouvre la porte à des déviances [...] soulever des problèmes qui ne sont pas sans rapport avec notre combat, comme l'usage des ressources de l'Eglise ou les relations prêtres-laïcs, etc. [...] C'est, je crois, une leçon à retenir : pour AMC et MA, un seul combat, la retraite, toute la retraite, mais rien que la retraite.

[...] Les MA ont jusqu'ici accepté volontiers de témoigner de la sympathie pour notre cause et surtout d'apporter le soutien financier [...].

Il semble qu'un certain nombre de MA sont motivés pour aller plus loin [...]. Il pourrait être très utile à l'APRC de s'appuyer sur une fraction représentative, même très minoritaire de l'opinion publique et même, semble-t-il actuellement, opinion publique d'Eglise. [...]

Une occasion à ne pas manquer va être la prochaine refonte du régime des retraites. Il serait important qu'à notre (modeste) place, nous soyons présents. Nous savons que le CA prépare l'échéance. Il y a certainement dans la centaine de MA actuels des gens qui sont aussi concernés par le problème, peut-être même officiellement consultés. Leurs conseils et leur collaboration seraient certainement utiles [...]"

**J. C. Gourvès**

**DE B. GRASSI MA  
À J. C. GOURVÈS AMC**

"Merci de ton courrier, nous avons besoin de signe comme celui-là pour nous sentir un peu moins isolés dans la démarche d'élargissement de l'APRC.

Je suis surpris de la passivité, de l'absence d'enthousiasme des AMC. Des gens se découvrent solidaires, se proposent pour agir et cela semble déranger. [...] On ne peut pas militer contre les misères du monde entier et ne rien faire contre cette injustice qui est à notre porte, que dis-je ? dans notre maison !

[...] La raison de notre engagement dans l'APRC est claire, c'est le versement du complément de retraite pour les AMC diocésains, religieux et religieuses à 65 ans.

Quant à la revalorisation de petites retraites (dont la Cavimac), c'est un combat à mener avec l'ensemble des régimes et pas seulement en prêchant pour notre chapelle.

Pour nous, il n'y a pas de risque d'amalgame avec d'autres combats. S'il y a risque de "déviance", c'est tout simplement parce que tout est lié et que lors des rencontres tant avec les AMC qu'avec les éventuels MA nous participons à la reconnaissance des AMC, ce qui aide ceux-ci à mieux assumer leur choix. Ça aide également à respecter les choix des autres qui peuvent être dérangeants et qu'ils soient acceptés non seulement par les responsables religieux, mais par tous. Mais est-ce une déviance ?

Dans ton courrier, tu dis : *Je crois que notre argument le plus fort est la promesse du Cardinal* ; pour moi l'argument le plus fort et qui sera décisif, c'est l'indignation que suscite cette injustice. Pour qu'il y ait indignation, il faut qu'il y ait information.

C'est pourquoi, il est urgent de développer énergiquement les "comités de soutien", tant auprès des laïcs que des prêtres restées en institution, qui ne sont bien souvent pas au courant (même en ce qui concerne leur propre statut).

Par ailleurs, tu dis : Il faut respecter la dignité de nos interlocuteurs, c'est entendu, nous les interpellons non seulement en tant qu'individus, comment vivent-ils cette injustice ?

Dans le cadre de leur fonction, et cela peut se comprendre, ils ont la fâcheuse tendance à se défausser sur le national.

Pour moi, le statut des MA est accessoire, ce n'est pas la position de tous au sein de notre comité de soutien.

Ce qui m'importe, c'est que cette initiative soit encouragée et reprise par d'autres régions. Actuellement à deux départements, Côte-d'Or et Saône-et-Loire, nous arrivons à une centaine d'adhérents. Quand les gens sont informés, l'indignation est vite partagée [...]

Si une même dynamique s'installe partout, les décideurs seront bien obligés d'accélérer les

négociations.

Ce qui m'intéresse aussi et surtout : où en es-tu, où en êtes-vous en Bretagne avec les MA ? Que faites-vous pour lancer ou développer un comité de soutien ? Le souhaitez-vous ?

N.B. : à l'AG, certains étaient gênés par le mot "comité de soutien", si ça gêne on peut appeler ça comme on veut.

B. Grassi

**Un de nos collègues entre dans le débat :**

Cher Monsieur,

Votre proposition dans le dernier Bulletin d'information de l'APRC (n°19) m'a beaucoup intéressé. Je vous en remercie vivement. Permettez-moi de vous écrire à quoi j'ai pensé en vous lisant.

Votre "proposition" m'a fait penser que l'APRC aurait avantage à s'adjoindre une équipe de laïcs pour l'épauler dans les démarches qu'elle doit sans cesse renouveler auprès des responsables ecclésiastiques et religieux.

Vous savez de quoi il s'agit, simplement (!) d'obtenir que justice distributive soit faite envers ceux et celles qui ont œuvré dans différentes institutions d'Église, des années durant, avant de choisir de quitter leur état clérical ou religieux.

Un groupe de laïcs (qui ne seraient pas laïcs par réduction) ne pourrait-il pas sous sa responsabilité, mais en accord et en harmonie avec le conseil d'administration, rédiger un texte destiné à mettre le peuple des fidèles chrétiens au fait de la situation dans laquelle vivent beaucoup de personnes naguère à leur service.

Sans doute conviendrait-il (vous le savez mieux que moi) que cette équipe ne soit pas seulement clairement et distinctement pénétrée de son sujet, mais qu'elle ait en plus compétence juridique, économique, comptable. C'est naturellement chez les laïcs de formation qu'on peut trouver cette compétence.

Ce texte rédigé aurait pour but de susciter de plus nombreuses participations au secours de l'APRC, pour l'aider financièrement et l'épauler dans ses persévérantes requêtes auprès des autorités constituées.

Un tel texte, concret, précis serait mis à la disposition de tous les membres de l'APRC qui le diffuseraient à bon escient.

Ce que ne peuvent pas se permettre de faire ceux qui prêchent pour leur saint (ou pro domo sua), d'autres ne le feraient-ils pas plus efficacement, n'y ayant aucun intérêt personnel, au su et au vu de tous ?

Excusez l'écriture incertaine d'un vieillard et, sans doute, ses longueurs inutiles.

Soyez en tout cas remercié de votre apport à l'APRC.

J.P. L.G.

## **L'APRC rencontre l'APSECC** **(association protection sociale et caisse des cultes)**

Une délégation de l'APRC a rencontré le 5 novembre 2002 une délégation de l'APSECC constituée de son président, de son trésorier et de deux autres adhérents et adhérentes.

L'APSECC, association loi de 1901, émane non de la hiérarchie mais des prêtres diocésains, des religieuses et religieux. Ses adhérents sont au nombre de 2979, dont 826 femmes.

Son objectif est la défense de la santé (prévention et soin), la réflexion sur les conditions de vie et sur la retraite. Elle vise l'intégration au régime général. La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) a cependant des préoccupations si générales que les caractéristiques du clergé ne peuvent pas s'y distinguer.

L'intégration au régime général aurait pour corollaire la disparition de la Cavimac : l'accord sur ce point n'est pas complet parmi les adhérents. Des syndicalistes - qui tiennent eux mêmes à leurs propres régimes spéciaux ou particuliers - soulignent l'intérêt de la Cavimac qui est justement un régime adapté à la population qu'il couvre.

L'association connaît aujourd'hui des difficultés de recrutement, les adhérents jeunes sont peu nombreux. Ceci s'explique par le manque de vocation sacerdotale et religieuse et par le fait que la retraite à 65 ans paraît souvent comme une échéance lointaine.

Le monde des moniales est particulièrement difficile d'accès, encore que certaines communautés soient bien disposées à l'égard de l'association.

Cette population se caractérise, entre autres, par son style de vie. Les conditions

se dégradent, le stress augmente. L'éparpillement des personnes sur le terrain fait obstacle aux réunions ; pas de lieux pour exprimer les difficultés de santé et de moral : mauvaise alimentation, solitude, alcoolisme, équilibre personnel menacé. A l'initiative de la Tripartite, l'institution d'un délégué local à la protection sociale (DLPS) par diocèse et par congrégation, est un progrès : par l'intermédiaire de celui-ci l'aide d'une assistante sociale est rendu possible.

L'épiscopat perçoit l'association plus positivement qu'à l'époque de sa création : moins agressive que partenaire. Deux ou trois des nouveaux évêques en ont été membres. Certains journaux diocésains publient les annonces de l'association. Mais les évêques, comme les supérieurs majeurs, restent les "grands patrons alors qu'on en sait plus qu'eux".

Quatre diocèses lancent à titre expérimental un "point santé annuel" qui consiste en une visite médicale, les médecins étant choisis par l'évêque et ses collaborateurs.

La Cavimac elle-même les perçoit mieux qu'auparavant comme partenaire. Il lui arrive de demander son avis à l'APSECC qui s'est bien battue pour le tiers payant et les aides ménagères.

Depuis un an l'association a des contacts avec l'ARCCO (retraites complémentaires) en vue de la création d'une caisse de retraite complémentaire.

L'association publie une revue mensuelle, "Nouvelles et Références". APRC et APSECC gardent le contact.

### **Un ami nous a quittés**

Pierre Jaffry, de l'APRC de l'Ille-et-Vilaine, a été inhumé le 17 novembre à Concarneau. "Grand citoyen du monde, soucieux des plus démunis et grand acteur de la vie associative rennaise. Amical hommage de ceux qui ont apprécié sa forte personnalité."

*Le Guide pratique de la retraite, édité par l'APRC, précise, dans sa fiche 10, les conditions dans lesquelles un(e) AMC peut obtenir des points gratuits de la part des caisses de retraite complémentaire.*

*Il est nécessaire de présenter à celles-ci une attestation d'emploi établie par la direction de l'établissement où l'intéressé(e) a exercé son activité.*

*Il en faut pour tous les goûts : nous vous en donnons deux modèles établis par nos soins et agréés par les représentant(e)s des supérieur(e)s à la commission mixte.*

*Si vous en avez besoin, photocopiez celle qui vous convient.*

## ATTESTATION

Je soussigné(e), Soeur, Frère, Père.....  
congrégation ..... agissant en qualité  
de.....  
atteste que :

Madame, Mademoiselle, Monsieur.....  
né(e)  
le.....  
à.....  
domiciliée.....  
.....  
a occupé, du ..... au .....  
le poste de..... à temps complet  
..... à temps partiel (à préciser )  
dans la communauté de :  
nom.....  
adresse .....

Cette personne était religieux(se) dans notre congrégation et assurait un service de congrégation durant ces années.

Cette communauté.....emploie aujourd'hui des salariés laïcs, pour lesquels sont versées des cotisations à la caisse complémentaire suivante :  
nom.....  
adresse.....  
numéro d'affiliation .....

**Date :**

**Signature**

**Cachet de l'établissement**

**Remarque :** adresser l'attestation à la caisse de retraite complémentaire dont dépend, déjà, la demanderesse ou le demandeur, car elle est seule compétente pour étudier le dossier, quelle que soit la caisse à laquelle cotise la congrégation.



# CERTIFICAT D'EMPLOI

(à remplir par la communauté employeur)

Je soussigné(e), (1).....

de l'établissement .....

adresse de l'établissement.....

.....

certifie que M.....

a exercé dans l'établissement les fonctions de (2).....

.....

du.....au.....

à temps complet / à temps partiel (à raison de                    heures par semaine en

moyenne).

Le régime complémentaire de retraite adopté par l'établissement pour le personnel sa-

larié occupé simultanément avec l'intéressé(e) est géré par la caisse :

.....

adresse.....

.....

Le n° d'inscription de mon établissement à cette caisse est : .....

**Date :**

**Signature**

**Cachet de l'établissement**

(1) Nom et qualité

(2) Educateur (trice), enseignant(e); infirmier(e), agent de service, personnel administratif, etc.

**Remarque :** adresser l'attestation à la caisse de retraite complémentaire dont dépend, déjà, la demanderesse ou le demandeur, car elle est seule compétente pour étudier le dossier, quelle que soit la caisse à laquelle cotise la congrégation.

## Le Nord prépare la moisson

Au printemps 2002, un échange téléphonique avec Bertie a fait germer l'idée d'une rencontre à Lille en septembre. Jean Droillard y est venu. Bertie y était présente par le cœur et la pensée.

De là est née une petite "équipe Nord".

Au cours d'une deuxième rencontre, nous avons peaufiné l'idée qui était née lors de notre réunion avec Jean : rencontrer notre évêque après l'assemblée épiscopale de Lourdes. Mgr Defoix nous a donc reçus très volontiers le 6 décembre. C'était, pour lui, la première rencontre avec des AMC. Il était heureux qu'un bureau se crée dans le diocèse. Après une présentation des uns et des autres, avec nos préoccupations face à la retraite des AMC, diocésains, ex-religieuses, ex-religieux, il a promis de s'y intéresser. Nous lui avons redit que nous ne demandons pas la charité, mais tout simplement les moyens de vivre après une vie active dont, pour la plupart d'entre nous, entre quinze et trente ans en Eglise.

Par retour du courrier, le Père Defoix nous a fait parvenir ce qui était ressorti de l'assemblée des évêques en 2001 et nous a assurés que le diocèse ne laisserait pas tomber ceux qui sont dans le besoin et qu'il verrait avec ses confrères que chacun, dès 65 ans, puisse être assuré de 5000 F par mois, bien sûr au prorata des années Cavimac. A suivre ! Est-ce un signe de germe dans le diocèse ?

Françoise Bécuwe

## A Nantes

Pour répondre à l'appel du dernier bulletin et pour discuter du dernier courrier aux correspondants locaux, nous nous sommes retrouvés le 30 novembre 2002 : 16 présents, 10 excusés.

Nous avons noté un manque de précision dans la lettre aux évêques. Dans le courrier aux supérieur(e)s majeur(e)s, il y a une comparaison chiffrée entre le régime général et le régime Cavimac que nous ne retrouvons pas dans le courrier aux évêques. Nous pensons que la plupart de ceux-ci ignorent les différents montants des retraites, du minimum contributif, du minimum vieillesse et même sans doute du MIG, etc. Il nous paraît donc nécessaire que ces éléments civils soient rappelés et utilisés dans nos discussions et nos interventions.

Lors de la réunion de l'APSECC du diocèse de Nantes, le 19 novembre, le montant des revenus des prêtres diocésains nantais a été communiqué : 1000 €. On voit le décalage avec les AMC retraités et donc l'injustice qui nous est faite.

Des courriers ont été envoyés aux députés de Loire-Atlantique appartenant à la commission des affaires sociales et un autre à l'évêque.

Nous pouvons vous annoncer deux réponses. l'une d'un député UMP, avec un rendez-vous pour le 16 janvier, l'autre d'un député PS avec un rendez-vous le 20 décembre. Pas de réponse de l'évêque. nous ferons le forcing pour obtenir une rencontre en janvier.

Les ex-religieuses prévoient également de relancer leurs congrégations. Nous avons décidé que, pour toute rencontre, il y aura des représentants AMC et ex-religieux(es).

Enfin l'appel aux membres associés de Loire-Atlantique a été sans effet. Certains participent déjà régulièrement à nos rencontres (PO). En parcourant la liste que nous possédons nous ne notons "aucune personnalité particulière". Ce qui n'est pas le cas dans d'autres régions. Nous pensons que, dans l'immédiat, cette piste est difficile à suivre pour l'APRC de Loire-Atlantique, compte tenu sans doute du contexte local.

Bien sûr, nous vous communiquerons toute info importante survenant avant notre prochaine réunion. Vos questions et propositions seront accueillies avec intérêt.

Gérard et Yves

## Echos de l'Aquitaine

Alors que certains d'entre nous sont encore dans le train du retour, je repense à la rencontre de ce 16 novembre. J'ai beaucoup aimé... Il y a eu d'abord l'intérêt pour tout ce que tente l'APRC, pour toutes ses initiatives, l'admiration pour sa persévérance à essayer de nouvelles pistes ou à les poursuivre, telles les lettres aux députés, évêques, supérieurs majeurs, ce qui me donne à penser, en attendant, que cela réveille mon inertie...

Puis, chacun y allait de son commentaire, de ses remarques, évoquant la situation de tels confrères, et, progressivement, l'un ou l'autre entrouvrait la porte sur quelque chose de plus personnel.

Les années passées au service de l'Eglise (quelquefois dans une congrégation religieuse) semblaient très importantes. Loin d'être reniées, elles sont là, nous ayant façonnés, structurés. Manifeste aussi était notre plaisir à nous revoir, à savoir que nous avions tous en commun un passé que nous ne renions pas, à savoir que nous pouvions éventuellement l'évoquer, en étant compris, sans scandaliser.

J'ai aimé le repas : il y avait, dans le "panier", de bonnes choses si volontiers partagées ! Merci à tous, merci à ceux qui ont apporté de bonnes bouteilles de vin, merci à ceux du "cru" qui nous ont accueillis et qui avaient pensé à tout. J'ai bien partagé avec mes voisins. Avec François, nous avons parlé de ce qui nous avait conduits à quitter nos communautés, de ce qui nous a fait vivre ensuite. J'ai été étonné d'en dire autant touchée de ce qu'il m'a dit.

Et nous avons repris le travail, me faisant comprendre qu'aucune question n'est exclusivement technique et pour quoi une question anodine (?) peut provoquer des blocages, en particulier la manière d'envisager le travail d'un religieux pour le droit canon ou pour la loi française\*.

Bon courage à tous, chacun à son niveau, pour la poursuite du travail au sein de l'APRC.

Marie-Henriette Prignot

\* Pour le droit canon (702 §1), "Les membres qui sortent légitimement d'un institut religieux... ne peuvent rien lui réclamer pour quelque travail que ce soit, accompli dans l'institut". Cependant la lettre de la Congrégation des religieux de 1974 écrit : "Cela ne supprime pas le devoir de l'institut d'aider ceux qui les quittent, devoir basé sur les principes de charité, de justice et de responsabilité sociale."

En France, tout salaire génère des droits à la retraite.

## Réunion en Midi-Pyrénées

Nous nous sommes retrouvés douze chez Madcleine et Guy à Albi, le samedi 30 novembre. Nous avons quitté pour une fois l'agglomération toulousaine. Beaucoup d'empêchés ou d'excusés. A l'ordre du jour : l'AG et les suites à donner. Nous étions peu nombreux de Midi-Pyrénées à l'AG. Dommage ! Elle était "super", à croire que nous avons tous pris "un coup de jeune" !

Nous avons reparlé des visites aux évêques ou des courriers que nous avons échangés. Pour certains, ce premier contact a eu des prolongements (courrier, nouvelle rencontre). Avec ceux-là nous espérons que la sympathie manifestée se traduira par un choix positif, quand il faudra prendre des décisions collectives. Il reste qu'ils sont fort différents les uns des autres : il y a les convaincus-déterminés, les courtois-presque-sympa, les réservés-méfiant, les désabusés, les botte-en-touche. Bref, la palette est large et il nous faudra faire avec ! Nous avons évoqué la présentation et le contenu du bulletin. Impression franchement positive. Mesdames et Messieurs du comité de rédaction, continuez ! Un tel moyen de liaison fait chaud au cœur et donne l'impression d'appartenir à quelque chose.

A l'ordre du jour aussi, l'action à poursuivre :

1 Lancer ou relancer un groupe de membres associés. Nous échangeons des noms. Certains cotisent, nous ne les connaissons pas ! Des contacts sont à prendre.

2 Contacts avec l'APSECC : prendre contact, lancer des invitations, provoquer des échanges, d'accord. Mais nous sommes convaincus que nos intérêts ne convergent pas totalement. Chacun doit suivre son chemin. Vouloir faire route ensemble conduirait à l'impasse.

3 Démarches auprès des élus. La situation politique nouvelle, le débat sur les retraites, largement entamé et qui se poursuivra au parlement, la décision prise à l'AG nous conduisent à rencontrer prioritairement les membres de la commission familiale, culturelle et sociale à l'Assemblée Nationale. Un rendez-vous est déjà pris, d'autres suivront.

Voilà du pain sur la planche !

Toulouse le 6 décembre 2002

## En Bretagne

Rencontre avec les correspondants locaux le 26 octobre après-midi. Cette rencontre a permis de se transmettre la réalité de nos actions départementales. Si l'aspect information est facile, mener des actions dans certains départements n'est pas évident.

Cependant nous soulignons avec conviction l'importance de nos rencontres régionales qui apportent convivialité, échange et compréhension.

Depuis notre réunion, Jean-Claude Gourvès et Jean-Paul Le Guillou ont écrit à Bernard Grassi, membre associé. Ces courriers et les réponses de Bernard Grassi feront l'objet d'une réflexion lors du prochain bureau de l'APRC le 5 décembre 2002.

Clément Daniel, syndiqué CFDT "retraités", nous communiquera lors des débats gouvernementaux au premier trimestre 2003 sur la retraite s'il y a une action syndicale à Nantes ou à Rennes pour que nous puissions participer à la manifestation sous la banderole "Association pour une retraite convenable". Préparons-nous.

En Ile-et-Vilaine, nous faisons passer une annonce de l'existence du *Guide pratique pour la retraite* dans différents journaux : **Ouest-France** pour les quatre départements, **Le Rennais** (revue municipale de Rennes) à paraître en janvier 2003. Nous joignons la fiche destinée au Centre d'information des femmes (CIDF). Nous demeurons vigilantes sur la parution de cette annonce.

La prochaine rencontre régionale aura lieu le samedi 12 avril 2003 à partir de 10 h à Sainte-Anne d'Auray.

Pensez à la cotisation 2002-2003 !

Jeannette Lubin, Louise Gicquel

## En Bourgogne

Depuis la création d'un comité de soutien, la région a acquis un dynamisme nouveau. à ce jour, en Côte-d'Or et Saône-et-Loire, le comité de soutien atteint une centaine d'adhérents. En janvier, l'adhésion à l'APRC sera proposée.

Comme annoncé dans le bulletin de septembre, diverses actions se sont mises en route.

**Contact avec les organisations syndicales.** Des syndicalistes adhérents au comité ont pensé que les organisations devaient être intéressées à notre action. En effet, dans la mesure où la Cavimac est renflouée à 80% par la solidarité des autres caisses et tout spécialement celle des travailleurs salariés, les représentants des salariés sont concernés. Ils ont droit de regard sur la façon dont la solidarité s'exerce de la part des autorités religieuses envers leurs anciens ministres. Celle-ci ne peut être à géométrie variable (le texte adressé aux syndicats est disponible auprès de B. Grassi).

Jusqu'ici, le texte adressé aux UD 21 n'a suscité aucune réaction de rejet. De plus, il a entraîné de la part de la CGT un contact avec les instances nationales. A suivre.

**En direction de la ligue des droits de l'homme.** Démarche similaire.

**En direction des prêtres diocésains de Côte-d'Or :** ils reçoivent actuellement une lettre signée des AMC locaux. L'objectif est de donner une explication face aux incompréhensions des prêtres envers notre demande de justice et, éventuellement, de recueillir leur solidarité (le texte est disponible auprès des mêmes).

**Après de l'évêché de Dijon :** en plus de la lettre envoyée par l'APRC nationale, nous avons demandé, avant la rencontre de Lourdes, un rendez-vous pour engager le dialogue. Notre lettre était cosignée par les AMC et les MA et adressée non seulement à l'évêque mais également à ses adjoints, économiste, etc. A l'issue de la rencontre de Lourdes, il nous a été répondu par l'intermédiaire d'une lettre circulaire émanant du secrétariat de l'épiscopat français : cette lettre ne répond en rien au problème du complément de retraite. Choqués par cette manière de faire, nous avons réitéré notre demande de dialogue (ces courriers sont aussi disponibles).

**Vers les mouvements d'action catholique :** des adhérents au comité de soutien, en ACI, continuent d'informer, par l'intermédiaire de leur équipe, leur fédération, leur équipe diocésaine et plus récemment, lors d'une rencontre régionale, le bureau national ainsi que l'évêque chargé d'accompagner les milieux indépendants. Beaucoup découvrent le problème. Que faire, comment faire, la réflexion est en cours

**En direction du "désert" châtillonnais :** à la suite d'un courrier signé par des MA, les demandes d'information commencent à arriver. .

**Auprès des paroisses :** un membre associé a fait une information dans deux paroisses de son secteur. Bon accueil mais pour l'instant pas encore de retombées.

**En Saône-et-Loire,** les adjoints de l'évêque et les prêtres, par l'intermédiaire d'un AMC encore en contact avec eux, ont reçu un courrier personnel d'information sur la situation des AMC. Suite à cela, les adhésions au comité de soutien se développent et beaucoup de téléphones d'encouragement.

Bernard Grassi

## En Ile-de-France

A notre réunion du 7 décembre, 19 présents sur une centaine d'invitations : 17 AMC (8 diocésains, 5 religieux, 5 religieuses) et l'épouse d'un AMC. Aucun membre associé, mais 6 d'entre eux s'étaient excusés.

Le déjeuner pris ensemble nous a permis de nous connaître et d'échanger.

Après les informations sur les activités du CA, les questions suivantes ont été débattues.

- Pour certains, la cotisation minimale fixée à 10 € s'avère encore trop élevée. Nous suggérons au CA que cette cotisation minimale soit laissée aux possibilités de chacun en spécifiant qu'elle pourrait se limiter à 1 € en cas de grande difficulté.

- L'absence totale de membres associés nous pose question. mais nous n'avons pas été plus avant dans notre recherche des raisons.

- Quelques uns ont demandé pourquoi l'APRC ne fait pas davantage appel à la grande presse. Un retour sur le passé nous montre que sur ce plan l'APRC a toujours été sur la brèche pour alerter ses ressortissants et l'opinion en général au moyen de la presse et des autres médias. Mais il semble qu'actuellement notre problème intéresse beaucoup moins l'opinion et R.J. nous rapporte des termes récents de Noël Copin : "*Je ne vois pas en quoi je peux vous être utile. Pourquoi voulez-vous l'appui de la presse ? Arrangez-vous avec vos interlocuteurs !*". toutefois il nous faut rester vigilants et continuer à bien cibler les médias qui pourraient encore nous entendre et répercuter utilement notre situation.

- Long échange très animé sur l'injustice de l'Eglise catholique envers les AMC, concernant notamment le problème de la retraite. Certains considèrent qu'elle ne nous doit rien, puisque notre départ a été volontaire. Nous avons réfléchi une fois de plus sur ces deux valeurs essentielles dans notre association : la justice et la solidarité.

Sur le plan de la solidarité justement, quelques uns ont demandé si l'APRC pouvait agir davantage pour aider celles et ceux qui quittent le ministère ou la vie religieuse en devenant un lieu d'entraide non seulement financière ou matérielle, mais aussi psychologique et éventuellement spirituelle. Il a été demandé même que soit créée (pourquoi pas sur place, immédiatement) un fonds d'entraide financière faisant appel au partage de la part de ceux d'entre nous qui sont plus à l'aise ou à d'autres sources. Tout en reconnaissant que l'accueil fraternel a toujours existé dans l'APRC lorsque nous avons rencontré quelqu'un qui était dans le besoin, il a été rappelé l'objectif de notre association. Article 4 des statuts.

- Il est clair qu'il faut en référer au CA, sinon à l'AG, et nous lui transmettons cette demande après avoir rappelé qu'il existe un organisme d'entraide, Le Pélican, 24 rue Saint-Roch, 75001 Paris, 01 42 60 56 11, auquel plusieurs d'entre nous ont déjà fait appel.

- Toutefois serait-il possible d'utiliser le bulletin en faisant une sorte de courrier des lecteurs qui signalerait des besoins d'aide, de contact, par exemple d'échange d'appartements pour congés entre Paris et la province par exemple, etc. ?

- Enfin quelqu'un qui n'a pu en bénéficier soulève la question de la pension de réversion. Nous rappelons que ce point est traité dans le *Guide pratique de la retraite des AMC* dans les fiches 8, 9 et 10.

- Notre prochaine rencontre Ile-de-France : samedi 29 mars 2003, à 11 h, Maison de La Salle, 78A rue de Sèvres 75007 Paris 01 44 49 36 24.

- Les correspondants se retrouveront samedi 8 mars 2003, chez Marie-Josèphe et Bernard Corbineau, 62 av. Henri Barbusse, 93220 Gagny (à 5 min. du RER - E, station Gagny).



## Courrier des lecteurs

**J. F. - 38** : remercie pour l'adresse du Pélican. "Toutes mes excuses pour mon inscription à l'APRC au taux minimum, mais nous nous privons déjà de tant de choses que je ne pense pas pour le moment cotiser au taux normal.

En fin de compte, c'est une réunion avec d'anciens MC de l'Isère qui m'a relancé un peu, certains AMC m'ayant conseillé de reprendre contact avec vous. Quant à l'adresse du Pélican, personne ne l'avait, c'est simplement sur un mot de l'évêque de Nice que j'ai appris l'existence de cette association, mes propres supérieurs s'étant bien gardés de me signaler la chose et son adresse";

**R. D. - 42** : "J'ai été saisi par Monsieur A. G., ancien élève comme moi du petit séminaire de R., du problème de la retraite versée aux AMC.

N'ayant pas poursuivi au grand séminaire, je n'étais pas informé de cette criante injustice à l'égard de mes anciens amis et collègues de R. qui ont consacré une grande partie de leur jeunesse au service de l'Eglise.

Je ne peux, en raison de

mon éloignement géographique, me joindre aux réunions de l'APRC Bourgogne, mais je suis tout à fait d'accord pour verser une cotisation de soutien pour cette cause qui me paraît juste."

**H. B. - 82** : "... Combien de fois, lorsque j'étais dans les ordres, ai-je vu mes collègues traiter les religieuses comme des bonniches ! Passons... Urgence et importance du droit des ex-religieuses. Espérons que les résultats passent nos espérances..."

**J.-M. D. République d'Afrique du Sud** : "Merci d'exister. Merci en particulier à J. B. qui, en m'aidant à régler mes problèmes de pension de vieillesse, m'a permis de rester auprès de mes amis, anciens jocistes d'Afrique du Sud et membres de la coordination panafricaine de la JOC internationale, tout en continuant de leur apporter ma contribution occasionnelle de retraité.

J. B. était, m'apprend le bulletin de l'APRC, "notre ancien président". A travers lui, c'est donc toute l'association que je remercie.

Je voudrais aussi signi-

fier mon soutien à B. G., membre associé de Bourgogne qui dit avoir été choqué et peiné par l'opposition sarcastique d'un participant à l'assemblée générale. Je pense qu'il est bon d'avoir des membres associés. Pas seulement pour une raison tactique, mais pour le principe.

Ce ne sont pas uniquement les AMC qui sont concernés par notre cause. En fait, tous les membres du clergé, les religieuses et religieux le sont aussi. Aujourd'hui aucun d'eux ne peut se retirer à 65 ans, en ayant le sentiment, non seulement d'avoir accompli sa tâche, mais aussi d'avoir un droit à une retraite décente, comme c'est le cas pour l'ensemble de nos concitoyens. C'est toute la question du statut social du clergé qui est ainsi posée, dans une société qui, elle, a depuis longtemps quitté le moyen âge. Je comprends que des laïcs puissent être prêts à s'associer à notre combat, dans la mesure où ils se sentent concernés par l'organisation et les structures de leur Eglise, ce qui, après tout, paraît tout à fait respectable.

De Johannesburg, je vous envoie mon amitié, et, bien sûr, ma cotisation."

Sœur X, moniale, écrit au Président : "*Les Réseaux des Parvis me donnent vos coordonnées. Je leur avais demandé si, parmi les associations qu'ils regroupent, il y en avait qui aident plus spécialement les religieuses absentes ou sorties de leur institut. J'aimerais savoir ce qu'on peut signaler à ces sœurs dont la vie est si difficile. Si vous avez quelque dépliant ou publication en ce sens ou si vous en connaissez, merci de me le faire savoir. Que le Seigneur vous aide à aider. Que Noël et la nouvelle année vous apportent ce que vous désirez !*"

Saluons cette démarche ! Puissent tous les instituts se comporter de la même manière ! Contact a été pris immédiatement avec cette sœur pour répondre à sa demande. **Jean Droillard**

**H. V. - 75, répond à J. T. au nom de la Conférence des supérieurs majeurs de France (CSMF) :**

"Suite à votre courrier, je viens vous faire part de la réflexion de notre commission sociale. Depuis près de dix ans vous êtes en contact avec la CSMF. Vous avez, je crois, déjà bénéficié de certaines aides. L'enquête lancée auprès des AMC pensionnés révèle un nombre plus important de personnes susceptibles d'être aidées. La CSMF ne peut accorder un complément de retraite, par contre elle peut apporter une aide ponctuelle sur présentation d'un projet et d'un état de la situation financière.

Vous recevez une aide du Pélican en réponse à un besoin précis : la scolarité de vos enfants. Nous sommes prêts à vous accorder une aide ponctuelle le jour où le Pélican cessera de vous l'accorder, si le besoin est toujours important au niveau des études de vos enfants"

**J. T. - 69 répond au représentant de la CSMF :**

"Permettez-moi, sans esprit polémique, d'exprimer quelques remarques.

1) Vous me dites que "je suis en contact avec la CSMF depuis dix ans", ... et bien avant même avec l'APRC. J'ai eu des contacts par lettres, par téléphone avec vos prédécesseurs.[...] à partir de 1993, année où j'ai pris ma retraite à 68 ans.

2) Vous dites aussi : "Vous avez, je crois, déjà bénéficié de certaines aides". C'est tout à fait inexact. Je trouve cette affirmation gratuite et choquante. Depuis ma retraite, aucun organisme religieux ou ecclésiastique ne m'a aidé ! Ce qui est exact, c'est que je reçois du Pélican à qui j'avais expliqué ma situation, une aide de 600 € mensuels -

depuis le mois de janvier 2002 - aide combien bienvenue, appréciée, utile pour subvenir aux besoins de mes trois enfants (deux en fac, un en lycée). La suppression des allocations familiales, en partie, a compliqué ma situation financière.

3) Vous dites encore : "La CSMF ne peut accorder de complément de retraite". Pourquoi ce refus ? Est-ce une question financière ? Les demandes d'aide sont nombreuses, dites-vous ? Il est temps d'en prendre conscience. Je pense à celles et à ceux, AMC, qui sont morts après avoir connu des situations difficiles proches de la misère, avec l'accompagnement de l'exclusion et du mépris...

Le Père L. m'a affirmé à plusieurs reprises que ce n'est pas une question d'argent. Alors ? Votre lettre signée de Sœur L. et de vous-même après l'enquête auprès des AMC (avril 2002) m'a vraiment redonné espoir : langage nouveau, réconfortant, fraternel. Nous avons bien travaillé au service de l'Eglise, au service des diocèses, pendant de nombreuses années souvent

[...]. Je note en passant la différence, pour la retraite, qu'il y a entre les "religieux", AMC ou non, qui ont été salariés et les "religieux", AMC ou non, dont le ministère s'est consacré aux paroisses, aumôneries, action catholique, etc. Je note aussi la différence qu'il y a entre un AMC diocésain et un AMC religieux ayant travaillé dans les diocèses. L'un perçoit le complément de retraite de l'Union Saint-Martin, l'autre, pour le même travail n'y a pas droit. Toutes les arguties canoniques ou autres ne peuvent rien contre le bon sens, la justice, le droit. Oui, votre lettre d'avril 2002 m'a donné espoir, je la sens dans la ligne des droits de l'homme, de

l'Evangile.

Une porte s'ouvre. Va-t-elle se refermer ? J'espère que le dialogue avec l'APRC, à laquelle j'appartiens et dont j'admire le sérieux du travail et la ténacité pourra aboutir...pas trop tard... j'ai 77 ans ! Je pense à mes enfants, je compte sur vous."

**A. G. - 71 s'adresse à ses anciens collègues, prêtres incardinés à Autun, qu'il a particulièrement connus :**

"Début juillet 2002, j'ai adressé une lettre à ceux qui, comme moi, dans le diocèse d'Autun, ont quitté le ministère sacerdotal. Je l'ai envoyée aussi à des amis divers dont des anciens élèves de Rimont.

J'y évoquais la retraite Cavimac, accordée prorata temporis, et le supplément diocésain qui garantit une retraite convenable.

Je soulignais que ce supplément a été prévu en 1999 et n'était attribué qu'à partir de 75 ans, suite à la décision de l'épiscopat à Lourdes. Les raisons motivant ce choix nous sont mal connues.

Il faut ajouter que le droit dans la société civile évolue ainsi que la manière de répartir les retraites ou les pensions (cf. le post scriptum à la fin de cette lettre).

Pourquoi à 75 ans pour les AMC, au lieu de 65 ans comme pour les prêtres en activité ? Motif financier ? Autres raisons ?

Pourtant il y avait déjà une réponse modélisable dans un diocèse. Mgr Joatton et les prêtres de Saint-Etienne avaient mis en place une solution dès 1996 et ils l'ont ajustée en 1999 pour les AMC de Saint-Etienne.

Ce qui est possible là-bas n'est-il pas possible dans le diocèse d'Autun ?

Aussi, je souhaiterais votre appui auprès du conseil presbytéral et de son bureau pour reparler de cette question quasi tranchée. En effet, pour notre évêque : "C'est aux instances de la conférence épiscopale de reprendre ce dossier si elles le jugent utile". G. A. lui ayant présenté vers le 30 juillet 2002 l' "avancée" de Saint-Etienne.

Certes, apporter une réponse concertée et globale, pourquoi pas ? C'était l'intention de l'épiscopat en 1999... réalisable à partir de 75 ans.

Alors comment croire à l'efficacité de cette concertation après 23 ans de démarche et d'action de l'APRC auprès de l'épiscopat ?

J'ai été l'un d'entre vous dans le ministère : [...].

Depuis 1975, je suis salarié d'un service social [...].

Et si l'on demandait à chaque AMC un semblable curriculum vitae, la démonstration de leur apport à la société et à l'Eglise universelle serait impressionnante. Comme vous, ils ne comptent pas leur temps ni ne ménagent leur peine auprès des autres.

Alors si on est frère dans le travail, si l'on a été dans la mission, pourquoi cette fraternité devient-elle différente entre 65 et 75 ans en matière de retraite ?

N'y a-t-il pas une discrimination en matière de droit à corriger ? Si oui, ne pourrait-il pas y avoir une étude de faisabilité à Autun, une évaluation du coût prévisible de cette période pour l'ensemble des AMC du diocèse ?

Cette étude pourrait-elle être communiquée à la région apostolique et au secrétariat de la conférence épisco-

pale afin que les "faisabilités locales" soient prises en compte ?

En effet, déléguer le dossier aux instances de la conférence démobilise les acteurs intermédiaires que sont les conseils, les évêques, les juristes locaux et même les chrétiens motivés, pour la raison réitérée que la "commission ad hoc" s'en occupe. Et comme il y a tant de domaines à assumer dans l'Eglise, le qualificatif d' "affaire non prioritaire" jouera encore une fois.

C'est pourquoi, une fois votre conviction faite, je souhaite votre intervention auprès du conseil presbytéral et auprès des conseils des diocèses voisins. Enfin, je vous propose d'adhérer au comité de soutien créé en Bourgogne.

P.S. Mutatis mutandis, 85 000 anciens combattants étrangers de l'armée française "ACEAF" demandaient à toucher la même retraite que leurs camarades français. Le 30.11.01, le Conseil d'Etat, sur la base de l'art. 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, leur a donné raison. Ainsi la loi de "cristallisation" du 02.12.59 qui gelait la pension de ces vieux soldats à la date des indépendances devra être modifiée afin de mettre un terme à cette disparité. En effet, en application de la loi de 1959, lorsqu'un ancien combattant français touche 430 € par mois, son compagnon d'arme guinéen en touche 103, et s'il est maghrébin, ce sera 61. Le même Conseil d'Etat persiste dans trois autres arrêts le 06.02.02. [...] Cette problématique ne ressemble-t-elle pas à celles des AMC et devrait-elle relever à terme du Conseil d'Etat ?"

**J. B., G. B., M. G., R. J. J. J. M., P. M., J. P. P., J. R. huit ex-diocésains s'adressent à des prêtres de la Côte d'Or - :**

"Comme vous le savez, les prêtres revenus à la vie civile, demandent aux évêques, au plan local ou national d'obtenir les mêmes retraites que les vôtres, pour la période qu'ils ont consacrée au service de l'Eglise. Pour se faire entendre, ils se sont regroupés dans le cadre de l'APRC, *association pour une retraite convenable* créée depuis 25 ans.

Cette démarche a irrité certains vous, d'autres l'ont comprise.

Récemment, des personnes de la société civile, de divers horizons, choqués par la situation faite aux prêtres qui ont quitté le ministère ont manifesté le désir de soutenir l'action de l'APRC. Elles se sont regroupées dans un "comité de soutien". Après une réflexion commune, il est apparu que les prêtres restés dans le ministère avaient droit à des informations pour que les positions de l'association soient comprises par tous et ne suscitent pas une hostilité préjudiciable à l'amitié qui existe entre vous et nous. Nous voudrions amorcer avec vous un dialogue serein et sans ambiguïté

Nous vous communiquons ci-joint quelques éléments pour préparer notre dialogue et obtenir votre point de vue.

N.B. Ce courrier n'a pas été adressé systématiquement à tous les prêtres du diocèse. Les noms de ceux qui en sont les destinataires nous ont été communiqués par les uns ou par les autres. Vous pouvez faire lire ce texte à tous ceux à qui vous voulez le faire connaître. Vous pouvez adresser le vôtre à l'un des signataires.